



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

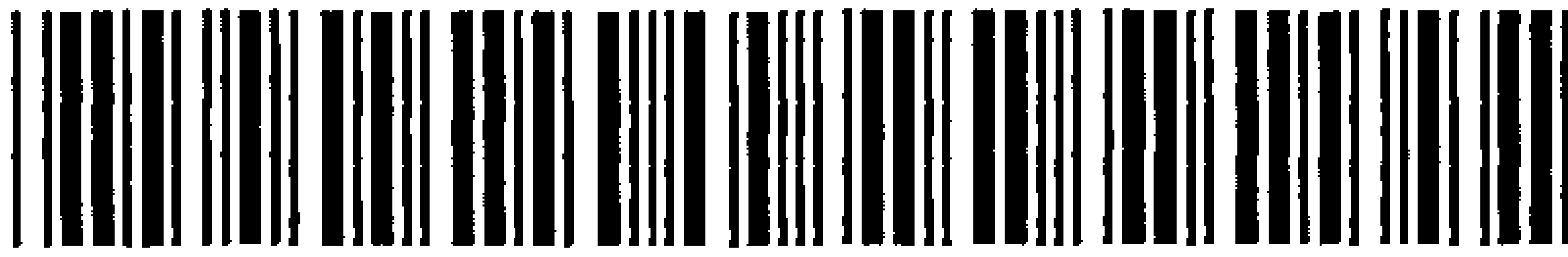
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 13093

Numéro SIREN : 562 130 930

Nom ou dénomination : A LA DAUPHINE

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2014 sous le numéro de dépôt 59640



1405970701

DATE DEPOT :	2014-07-01
NUMERO DE DEPOT :	2014R059640
N° GESTION :	1956B13093
N° SIREN :	562130930
DENOMINATION :	A LA DAUPHINE
ADRESSE :	237 BRD ST GERMAIN 75007 PARIS
DATE D'ACTE :	2014/06/13
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPT RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPT

br/

Société par Actions Simplifiée

"A LA DAUPHINE"

Capital social : 38.113 Euros
Siège social : PARIS (75007) boulevard Saint Germain n° 237
R.C.S. PARIS B 562 130 930
N° de Gestion : 1956 B 13093
SIRET : 562 130 930 00018
Code APE : 6820 B

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze,
Et le treize juin,
A dix heures,

Les actionnaires de la Société par Actions Simplifiée "A LA DAUPHINE" au capital de 38.113 €, divisé en 1.250 actions, ayant son siège à PARIS (75007) boulevard Saint-Germain n° 237,

Se sont réunis au siège social en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE annuelle, sur la convocation faite par la Présidente par lettre simple en date du 30 avril 2014 adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Jeannine DELMAS, Présidente de la Société.

Monsieur Guy DELMAS, actionnaire présent et acceptant est appelé comme scrutateur.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième du capital social.

Monsieur Philippe EVEZARD, Commissaire aux Comptes est absent excusé.

L'Assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.



La Présidente met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Elle dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2013,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- Le rapport de la Présidente,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Le texte des résolutions.

La Présidente fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article "XVIII" des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été communiqués aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice,
- Affectation du résultat,
- Quitus à la Présidente de la Société et au Commissaire aux Comptes,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes Titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pour les exercices 2014 à 2019 inclus,
- Questions diverses.

Puis, Madame la Présidente donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Elle donne ensuite lecture :

- du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, Madame la Présidente déclare la discussion générale ouverte.

Après un bref débat entre les membres de l'Assemblée sur la gestion de la Société, personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion de la Présidente sur l'exercice clos le 31 décembre 2013,

- la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

Approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que l'exercice clos le 31 décembre 2013 se solde par un bénéfice net comptable de 48.637,38 € qu'elle décide d'affecter au compte "Autres Réserves".

Conformément audit article, il est ici précisé qu'il a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices les dividendes suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende</u>	<u>Par Action</u>	<u>Taux de Réfaction</u>
2010	25.000 €	20 €	40 %
2011	néant		
2012	20.000 €	12 €	40 %

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne à Madame Jeannine DELMAS quitus de ses fonctions de Présidente pour l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale donne également quitus au Commissaire aux Comptes de l'exécution de sa mission pour l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que par la tenue de la présente assemblée prennent fin les mandats de Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant assumés respectivement par Monsieur Philippe EVEZARD et Monsieur Jean ROI.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

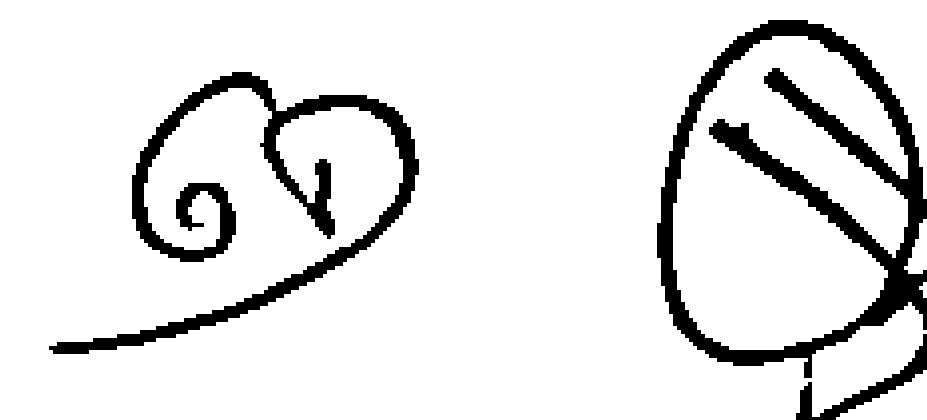
SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme à nouveau en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire pour les exercices 2014 à 2019 inclus :

- Monsieur Philippe EVEZARD demeurant à SAINT GERMAIN EN LAYE (78100) allée des Noisetiers n°4,
De nationalité française et né le 4 novembre 1955 à PARIS (75016)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe EVEZARD exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la Loi.



SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme à nouveau en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant pour la durée du mandat de Monsieur Philippe EVEZARD :

- Monsieur Jean ROI demeurant à LEVALLOIS PERRET (92300) rue Anatole FRANCE

. De nationalité française et né le 9 août 1938 à BOIS COLOMBES (92270).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean ROI exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la Loi.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

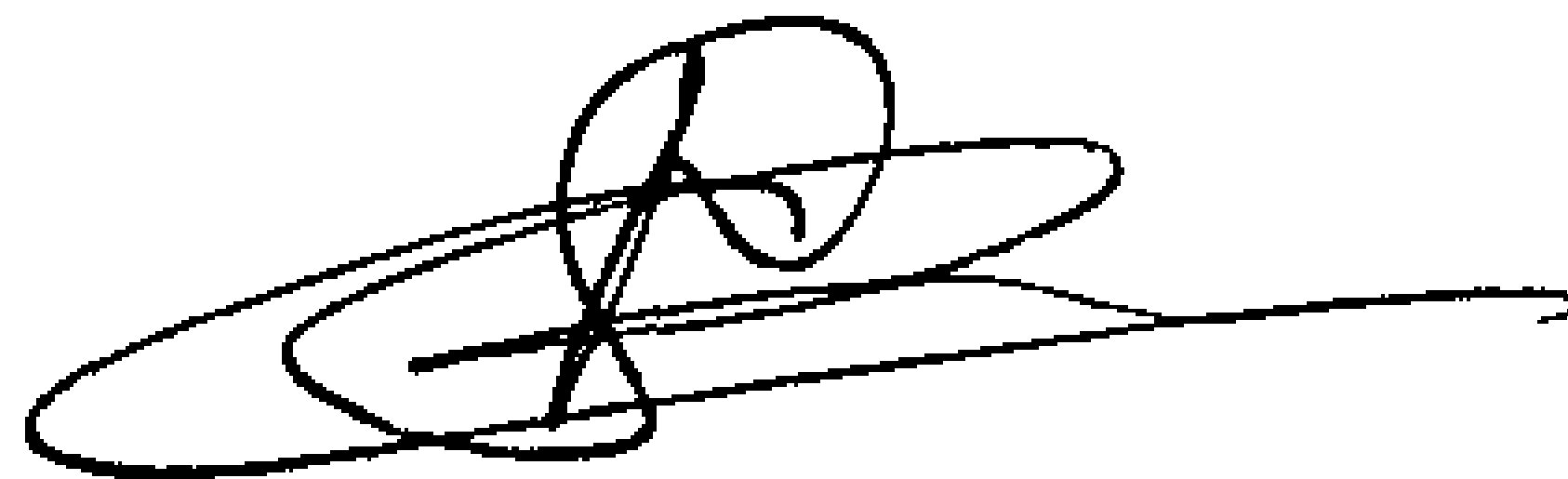
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

La Présidente

Madame Jeannine DELMAS



Un Scrutateur

Monsieur Guy DELMAS

